



*déclaration CTSD 33 du 17/06/13*

Monsieur le Directeur Académique,

Ce CTSD est réuni aujourd'hui sur la question des rythmes scolaires. L'UNSA Education, depuis l'ouverture des débats, a souhaité mettre fin à la semaine de 4 jours imaginée par le ministre Darcos. Pour autant, la réforme des rythmes ne résout pas tous les problèmes de l'école : d'une part, l'intérêt des enfants est au cœur d'intérêts très différents, parfois contradictoires ; d'autre part sa mise en œuvre est complexe.

- L'éloignement de l'autorité décisionnelle du terrain illustre par exemple bien les difficultés auxquelles sont confrontés les directeurs et la nécessité d'un statut de la direction d'école.
- Le rejet par le Conseil d'Etat du projet de décret visant à permettre un assouplissement des taux d'encadrement périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial, en rejoignant nos analyses, montre que l'éducation et la protection des mineurs nécessite de prendre le temps du dialogue social. L'UNSA Education a regretté dès le départ la baisse de qualité éducative induite par ce texte.
- Du côté des enseignants des inquiétudes demeurent sur la mise en œuvre des temps partiels, l'organisation des compléments de service et surtout sur la question des remplacements. Sur ce point, parce que la durée des journées d'enseignement sera variable, la crainte que des remplaçants ayant assuré la totalité de leurs obligations de service ne puissent assurer des remplacements est réelle. Verra-t-on des remplaçants dans leurs écoles de rattachement plutôt que devant des classes dont le maître est absent parce qu'il n'est pas possible de payer d'heures supplémentaires ?

L'UNSA Education s'est félicitée que du temps soit dégagé pour permettre aux équipes d'échanger et de construire un projet d'organisation de la nouvelle semaine scolaire. Nous avons plaidé pour que le conseil d'école ait plus d'autonomie. A ce jour, des conseils d'école se sont parfois prononcés pour une organisation différente de celle proposée par les Mairies. Nous souhaitons un accompagnement des situations de désaccords au sein du comité départemental de suivi des rythmes. La médiation du DASEN, autorité décisionnaire au terme du processus, est nécessaire pour concilier les préoccupations budgétaires légitimes des municipalités et les incontournables pédagogiques des enseignants tout aussi légitimes. Nous souhaiterions connaître les situations où l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré a formulé un avis négatif sur un projet municipal.

Nous rappelons, enfin, le projet du SE-UNSA en matière d'aménagement du temps scolaire, nous souhaitons l'intégration des APC dans les 24h et le passage du temps d'enseignement à 23h. Nous soutenons la fin de la journée scolaire à 15h30 pour le respect des rythmes de l'enfant.

En conclusion, la mise en place de la réforme des rythmes permet que **tous** les temps de l'enfant soient appréhendés par **tous**. Pour permettre aux professionnels que sont les enseignants, les directeurs de prendre pleinement leur place dans le processus,

- il faut, Monsieur le Directeur Académique, que vous dégagiez dans leur temps de travail, le temps nécessaire à la concertation pour élaborer des projets de qualité.
- il faut que leur professionnalisme soit reconnu par la Nation : cela passe par une revalorisation des salaires, des carrières, des pensions.
- il faut que les problèmes, que je qualifierais de « techniques » (logiciels, transports, locaux) soient dépassés au lieu d'être un frein aux projets.

Pour l'UNSA-Education  
Evelyne Faugerolle

